



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2018-120

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2018

Sommaire

DDFIP

32-2018-11-03-001 - Délégation Christine BAS Trésorerie de MIRANDE 20181103 (4 pages)	Page 3
32-2018-11-01-001 - delegations pôle Métiers Gestion fiscale 20181101 (4 pages)	Page 8
32-2018-10-05-006 - Missions rattachées 20181015 (2 pages)	Page 13
32-2018-10-15-003 - Trésorerie de PLAISANCE 20181015.pdf (2 pages)	Page 16

DDFIP

32-2018-11-03-001

Délégation Christine BAS Trésorerie de MIRANDE
20181103

Délégation Christine BAS Trésorerie de MIRANDE 20181103

Mirande, le 03/11/2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE MIRANDE-MIELAN
PLACE DE LA REPUBLIQUE
32300 MIRANDE

Tél: 05 62 59 00 70
Fax: 05 62 63 09 33
Courriel: t032023@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture: du lundi au jeudi:
matin 8h30-12h00 ; après-midi 13h00-15h30
vendredi: matin 8h30-12h00;
Vendredi: après-midi fermée
Avec ou sans rendez-vous

Le Trésorier de MIRANDE


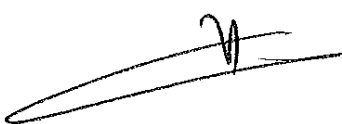
A

Monsieur le Directeur Département
des Finances Publiques

II - DELEGATIONS SPECIALES

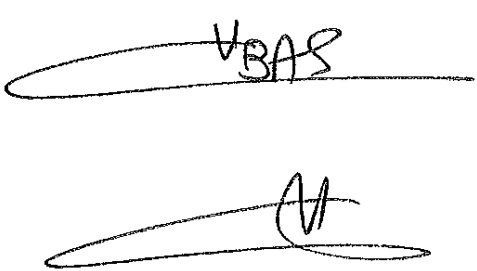
A- CAISSE - COURRIER

Signatures et paraphes

	-
 	<p>Mme Christine BAS Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les demandes d'approvisionnement et de dégage- ment de numéraire auprès de la Poste ou de la Banque de France (1) - de signer les quittances PIE - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier)
	<p>Mme Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les demandes d'approvisionnement et de dégage- ment de numéraire auprès de la Poste ou de la Banque de France (1) - de signer les quittances PIE - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier)

B- COMPTABILITE

Signatures et paraphes

	-
	<p>M Christine BAS</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">- de signer les documents comptables à transmettre à la Trésorerie Générale (P213 et leurs pièces jointes, états de développement des soldes...)- de signer le P11
	<p>Mme</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">- de signer les documents comptables à transmettre à la Trésorerie Générale (P213 et leurs pièces jointes, états de développement des soldes)- de signer le P11

C - RECOUVREMENT DE L'IMPOT

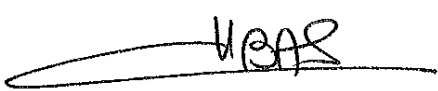
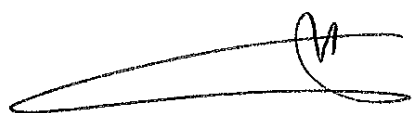
Signatures et paraphes

	<p>Mme</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">- de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale (maximum 5000€))- de signer les demandes de renseignements- de signer les remises/annulations de majorations jusqu'au seuil de : 1000€- de signer les actes de poursuites : commandements, saisies ...(1)- de signer les ATD, les mainlevées d'ATD- de signer les lettres chèques sur le Trésor- de me représenter devant le Tribunal de Grande Instance, d'Instance et le Tribunal de Commerce- de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif- de signer les attestations fiscales pour les particuliers (bordereaux de situation, extraits de rôles ...)- de signer les certificats fiscaux pour les entreprises candidates à des marchés publics- de signer les bordereaux d'envoi et accusés réception
--	--

	<p>Mme</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale (maximum 5000€) - de signer les demandes de renseignements - de signer les remises/annulations de majorations jusqu'au seuil de 1 200€: - de signer les actes de poursuites : commandements, saisies...(1) - de signer les ATD, les mainlevées d'ATD - de signer les lettres chèques sur le Trésor - de me représenter devant le Tribunal de Grande Instance, d'Instance et le Tribunal de Commerce - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif - de signer les attestations fiscales pour les particuliers (bordereaux de situation, extraits de rôles ...) - de signer les certificats fiscaux pour les entreprises candidates à des marchés publics - de signer les bordereaux d'envoi et accusés réception
--	---

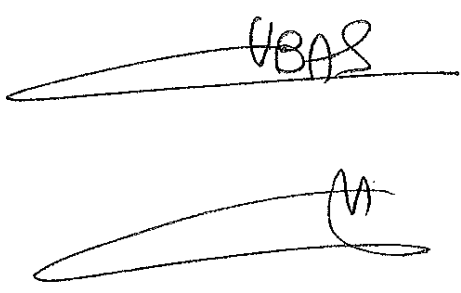
D - RECOUVREMENT DES PRODUITS DES COLLECTIVITES LOCALES

Signatures et paraphes

 	<p>Mme Christine BAS</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale de 2000€ (ou de 6 mois de délais) - de signer les demandes de renseignements - de signer les remises/annulations de majorations jusqu'au seuil de (1): - de signer les actes de poursuites : commandements, saisies...(1) - de me représenter devant le Tribunal de Grande Instance, d'Instance et le Tribunal de Commerce - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif - de signer les bordereaux d'envoi et accusés réception
---	--

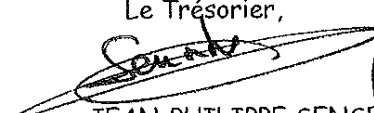
E - COLLECTIVITES LOCALES


Signatures et paraphes

	<p>Mme Christine BAS</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...) - de signer les rejets de mandats et de titres de recettes - de signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...) <p>de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception</p>
	<p>M. Mme</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...) - de signer les rejets de mandats et de titres de recettes - de signer les P503 - de signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...) - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception

- (1) rayer ou compléter
- (2) compléter du montant

Vous trouverez, ci-dessus, en regard de leur nom, un spécimen de la signature et du paraphe de chacun de mes mandataires.

Le Trésorier,

 JEAN-PHILIPPE SENSEBE



DDFIP

32-2018-11-01-001

delegations pôle Métiers Gestion fiscale 20181101

délégations pôle Métiers Gestion fiscale 20181101



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS
2 Place Jean DAVID
CS 70352
32010 AUCH CEDEX**

Arrêté portant délégation de signature

**POLE METIERS
« GESTION FISCALE »**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 45 000 €, aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- Mme Christine LAMARSAUDE
- Mme Agnès FERRANDINO
- Mme Dominique FOGHIN
- M. Franck LAMARSAUDE
- Mme Mélanie LAURES
- M. Pierre NADALES

Pour les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de plafonnement VA TP, cette limite est portée à 90 000 €.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 5 000 € aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- Mme Dominique FOGHIN
- Mme Christine LAMARSAUDE

A

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Article 3 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 €, aux agents *contrôleurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- Mme Myriam CASSAGNE
- M. Bernard KSAZ
- M. Pascal CANO

Pour les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de plafonnement VA CFE, cette limite est portée à 20 000 €.

Article 4 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 2 000 €, aux *agents des finances publiques* dont les noms suivent :

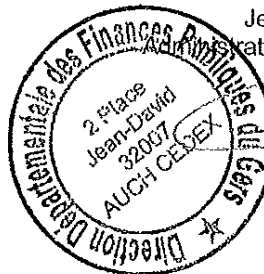
- M François GUITTARD

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 1er novembre 2018

Le Directeur départemental des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ
Inspecteur général des finances publiques



[Handwritten signature]



DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

POLE METIERS

« GESTION FISCALE »

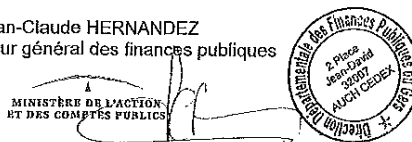
M SAURIGNY François-Xavier	Administrateur des finances publiques adjoint	01/11/2018	M CANO Pascal	Contrôleur principal des finances publiques	01/11/2018
MME DEHOUCQ Isabelle	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	01/11/2018	M GUITTARD François	Agent administratif des finances publiques	01/11/2018
M VADEZ Pascal	Inspecteur divisionnaire des finances publiques	01/11/2018			01/11/2018
MME FERRANDINO Agnès	Inspectrice des finances publiques	01/11/2018	M PAMBRUN Bernard	Inspecteur des finances publiques	01/11/2018
MME FOGHIN Dominique	Inspectrice des finances publiques	01/11/2018	MME GASTEL Florence	Contrôleuse principale des finances publiques	01/11/2018
MME LAMARSAUDE Christine	Inspectrice des finances publiques	01/11/2018	M BROTO José	Contrôleur des finances publiques	01/11/2018
MME LAURES Mélanie	Inspectrice des finances publiques	01/11/2018	M GIMENEZ Joel	Contrôleur des finances publiques	01/11/2018
M LAMARSAUDE Franck	Inspecteur des finances publiques	01/11/2018	MME THOMAS Dorothée	Contrôleuse des finances publiques	01/11/2018
M NADALES Pierre	Inspecteur des finances publiques	01/11/2018	MME ZAWOL Claire	Contrôleuse des finances publiques	01/11/2018
MME CASSAGNE Myriam	Contrôleuse principale des finances publiques	01/11/2018	M MEAU Christophe	Contrôleur des finances publiques	01/11/2018
M KSAZ Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	01/11/2018	MME POURCELOT Fabienne	Agent administratif des finances publiques	01/11/2018

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 01/11/2018

Le Directeur départemental des finances publiques

Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur général des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



DDFIP

32-2018-10-05-006

Missions rattachées 20181015

Délégations missions rattachées



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AUCH, le 5 octobre 2018

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS

2, place Jean-David
CS 70352
32010 AUCH Cédex

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS ,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du GERS ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. MISSION RISQUES ET AUDIT :

- M. Thierry ACHARD, Inspecteur Principal des Finances Publiques, responsable de la mission risques et audit

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

cellule qualité comptable :

- Mme SENSEBE Christine, Inspectrice des Finances Publiques, responsable de la cellule qualité comptable

mission départementale d'audit :

- M. Thierry ACHARD, Inspecteur Principal des Finances Publiques,
- Mme Christine SENSEBE, Inspectrice des Finances Publiques

2. MISSION POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT :

- Mme Dominique MONTAURIOL, Inspectrice Principale des Finances Publiques, correspondante départementale de la Politique immobilière de l'État.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,

La Directrice adjointe,



Delphine SIGNORET

Administratrice des Finances Publiques

DDFIP

32-2018-10-15-003

Trésorerie de PLAISANCE 20181015.pdf

Délégations Trésorerie de PLAISANCE 20181015

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PLAISANCE

2 rue de l'Adour
32160 PLAISANCE

TÉLÉPHONE : 05 62 69 14 20
MÉL. : t032027@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : Lundi au vendredi 8H45 12 H

Affaire suivie par :
Téléphone : 05 62 69 14 20

Réf. :

Trésorerie de Plaisance
2 rue de l'Adour
32160 PLAISANCE

Plaisance, le 15/10/2018

**DELEGATION DE SIGNATURE
DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE PLAISANCE**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de **PLAISANCE**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} Inspecteur Service Appui au réseau, en charge de mission pour le CFP de Plaisance.

Délégation de signature est donnée à Nicolas BALAINE, Inspecteur, Service Appui au réseau, en charge de mission pour le CFP de Plaisance, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 1 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder

6 mois et porter sur une somme supérieure à 10.000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 Autres agents.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - 4°) les avis de mise en recouvrement ;
 - 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites ;
- aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Chantal DARNE Gaëlle ROUZIER	<i>Agent administratif</i>	200 €	4 mois	2.000 €
Annie VIGNAUX Sylvie LABORDE Catherine JUNCA	<i>Contrôleur</i>	200 €	4 mois	2.000 €

Article 3 Publication.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gers.

A PLAISANCE, le 15/10/2018

Le comptable, responsable de la Trésorerie,

Didier KAHN

